

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PU-2402

(secteur de Saint-Janvier)



Avis est, par les présentes, donné par la soussignée aux intéressées, que le conseil municipal lors d'une séance ordinaire tenue le 13 juillet 2020, a adopté le projet de règlement numéro PU-2402 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro U-2304 de la Ville de Mirabel de façon à y assujettir l'installation et le remplacement des enseignes commerciales sur le boulevard du Curé-Labelle, entre les rues J.-A.-Bombardier et la côte Saint-Pierre, dans le secteur de Saint-Janvier.

Que le principal objet du projet de règlement numéro PU-2402 est bien décrit dans le titre.

Que ce projet de règlement concerne le secteur de Saint-Janvier.

Conformément aux décrets et arrêtés du gouvernement du Québec et, en raison de l'état d'urgence sanitaire, l'assemblée de consultation est remplacée par une consultation écrite. À cet effet, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 570-07-2020.

Par conséquent, l'assemblée de consultation en présence du public est remplacée par une consultation écrite. Toute personne intéressée peut transmettre des commentaires écrits, par courrier ou courriel, pour une période de 15 jours suivant la publication de l'avis aux adresses ci-après mentionnées, à l'attention de la greffière, Me Suzanne Mireault ou soit jusqu'au 6 août 2020 inclusivement.

Courrier : Me Suzanne Mireault, greffière
Projet de règlement no PU-2402
Ville de Mirabel
14111, rue Saint-Jean
Mirabel (Québec) J7J 1Y3
Courriel : greffe@mirabel.ca

Le projet de règlement peut être consulté au bureau du greffe, à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit lundi et mardi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h 00, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 et vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville.

Donné à Mirabel, ce 14 juillet 2020

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate